

(sur papier à en-tête de l'entreprise)

Nom et prénom du salarié

Coordonnées

Objet : information des salariés en arrêt dérogatoire pour garde d'enfants

A, le.....

M.....,

Vous bénéficiez à ce jour d'un arrêt de travail dérogatoire pour garde d'enfants.

Conformément à l'article 20 de la deuxième loi de finance rectificative 2020*, nous vous informons **qu'à compter du 1^{er} mai 2020, vous basculerez en activité partielle**. L'indemnisation de votre arrêt dérogatoire pour garde d'enfant par l'Assurance Maladie cessera automatiquement au plus tard le 30 avril 2020.

Au 1^{er} mai 2020, comme tout salarié en activité partielle, vous percevrez une indemnité horaire d'activité partielle non cumulable avec l'indemnité journalière de la sécurité sociale, ni avec l'indemnité journalière complémentaire de l'employeur prévues en cas d'arrêt maladie.

Pour rappel le régime de chômage partiel assure actuellement à ses bénéficiaires une indemnité à hauteur de 70 % du salaire brut (environ 84 % du salaire net) ou 100 % du salaire pour les salariés rémunérés au niveau du Smic.

Option facultative

Notre entreprise, afin de préserver le niveau de rémunération des salariés, verse des indemnités complémentaires aux indemnités obligatoires d'activités partielles, portant l'indemnisation des salariés à hauteur de 100% de leur salaire brut.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous restons à votre disposition pour toutes vos questions.

Nous vous prions d'agréer, M..., l'expression de nos sincères salutations.

Cachet et signature du chef d'entreprise

* Loi n°2020-473, article 20